



Références : SG/LD/SL-2023126

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE  
CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE OMNICITE  
ET MADAME MARIE-PIERRE ROTTENFUS  
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de prestation avec la société Omnicité, représentée par monsieur Olivier Jouan, directeur général, 70 rue Amelot 75011 Paris, et madame Marie-Pierre Rottenfus, coach-consultante-formatrice, en charge de l'animation pour la société Omnicité, pour la mise en place de deux ateliers coaching intitulés : « Savoir valoriser son parcours professionnel », et « Booste ton entretien », pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, à destination des demandeurs d'emploi fréquentant la Maison de l'Innovation, de l'Emploi et du Multimédia (MIEM), pour un montant de 1 800€ TTC,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le contrat de prestations susvisé avec la société Omnicité, 70 rue Amelot 75011 Paris, et madame Marie-Pierre Rottenfus, coach-consultante-formatrice, en charge de l'animation pour la société Omnicité.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 16 mai 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20230516-2023126-AU  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023